

Lot n° : **1**
 Section : **B**
 N° : **1744**
 7, Impasse des Bleuets

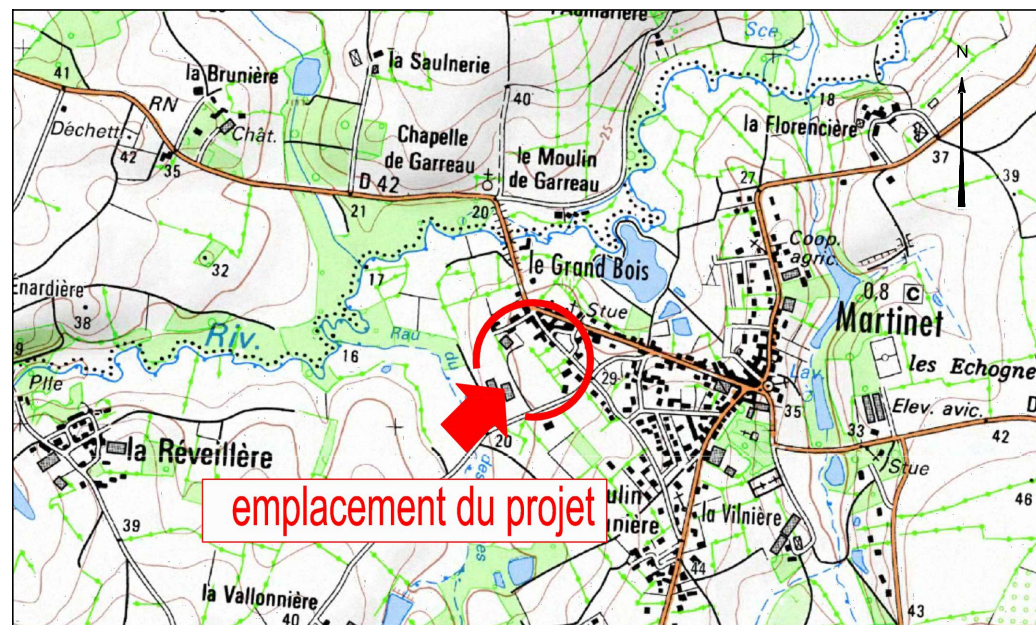
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE DE MARTINET
 Rue des Noues - Rue des Moulins
Lotissement à usage principal d'habitation
LA JUELLE

autorisé par arrêté N°PA 085 138 22 A0001 du 4 mai 2022

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

Superficie : **521 m²**
 Superficie de plancher maximale : 240 m²

PLAN DE SITUATION



Maître d'Ouvrage
LotiPromo
 Lotisseur - Aménageur foncier

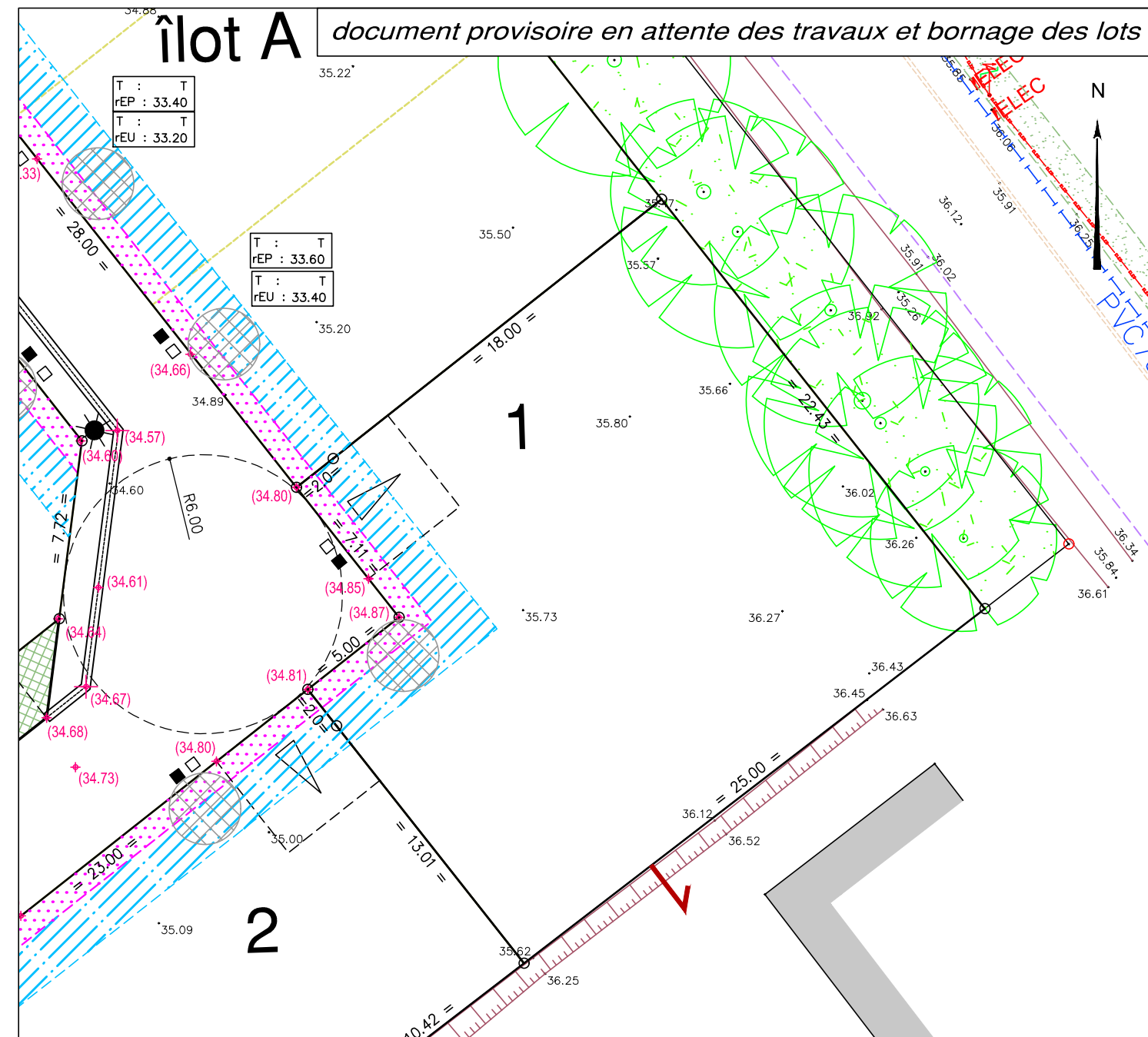
Pôle Activ'Océan
 4 Square John Bardeen
 85300 CHALLANS

Architecte-Urbaniste
 Lorraine DONDAINAS
 Paysagiste concepteur - Urbaniste OPQU



www.geouest.fr
 26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
 85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
 Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

PLAN D'ENSEMBLE



LEGENDE

- Zone non constructible (1.00m)
- Zone d'implantation des constructions principales (entre 1 et 3m de recul). Les garages doivent respecter un recul minimal de 5m de la limite d'emprise des voies ou places publiques sur lesquelles ils ont accès.
- Zone de protection de la végétation existante (zone non constructible)
- Accès automobile privatif interdit
- Emplacement préférentiel de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement obligatoire de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publiques perméables
- Plantation projetée (nombre et emplacement de principe)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante
- Aire de présentation containers ordures ménagères

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- ♦(00.00) - cote projet voirie indicative (à vérifier après travaux de finition)
- - regard tabouret EU
- - regard tabouret EP
- T : --- - cote tampon du regard EU } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEU : 33.30 - cote radier du branchement EU
- T : --- - cote tampon du regard EP } cotes projet (à vérifier sur place)
- rEP : 33.50 - cote radier du branchement EP
- ☼ - candélabre
- ⊗ - emplacement indicatif du coffret électrique/du regard téléphone et du citerneau AEP
- ↗ - signe d'appartenance de mur
- - borne OGE

Ouvrages hors sols :
 Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur. Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).

